



COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY Séance du 24 avril 2014

Le **24 avril 2014 à 16h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie du Mont-Dore, sous la Présidence de M. André GAY.

Date de la convocation : 15 avril 2014

Nombre de conseillers : En exercice : **34** . Présents : **31** . Votants : **33**.

Présents : André GAY, Président, Michel BABUT, Alphonse BELLONTE, Agnès BERTET, Éric BRUT, Joël CHARBONNEL, Stéphane CREGUT, Marie-Elisabeth CROZET, Hugues DANJOUX, Patrick DEAT, Jean-François DUBOURG, Philippe DUBOURG, Stéphanie ESTRADÉ, Jean-Michel FALGOUX, Catherine GATIGNOL, Sébastien GATIGNOL, Sébastien GOUTTEBEL, Philippe GRAS, Loïc GUEROULT, Etienne GUICHARD, Johan JACLARD, Fabienne LEGROS, Pascal MICHELIN, Pierre MOINS, Carole NORE, Amélie PANCRACIO, Michel POUGHON, Gilles RANC, Patrick SEBY, Henri VALETTE, Patricia VERGNOL.

Excusés : Sébastien BERTRANK, Christel LA RIVIERE, Jacques PERRON.

Absents :

Pouvoirs : Sébastien BERTRANK à André GAY . Jacques PERRON à Henri VALETTE.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Election du bureau du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme (Président . 2 Vice-Présidents . Secrétaire . Secrétaire-adjoint)
- 2/ Désignation des représentants à l'ALT Sancy-Volcans (5 membres)
- 3/ Commission d'ouverture des plis : Désignation de 2 titulaires et 2 suppléants
- 4/ Désignation du représentant de l'OT au Conseil d'Administration de la SAEM des Remontées Mécaniques du Mont-Dore
- 5/ Délégation au Directeur dans le cadre des marchés et accords-cadres
- 6/ Compte administratif 2013 : approbation
- 7/ Compte de gestion 2013 : approbation
- 8/ Affectation du résultat 2013
- 9/ Régie de recettes « espaces publicitaires » : remboursements parutions
- 10/ Questions et informations diverses

DELIBERATION N° 2014-04-24-001 - Election du bureau du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme

André GAY, Président de l'Office de Tourisme sortant, ouvre la séance et indique que en vertu de l'article R.2221-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 6 des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire, il appartient au Conseil d'Administration de élire en son sein un Président, deux Vice-présidents, un secrétaire et un secrétaire adjoint qui constituent le bureau de l'Office de Tourisme. Après un appel de candidatures, M. André GAY, doyen d'âge de l'assemblée, fait procéder au vote.

ELECTION DU PRESIDENT

1^{er} tour de scrutin

Se portent candidats : M. André GAY

Nombre de votants : 33 - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2 - Nombre de suffrages exprimés : 31 - Majorité absolue : 16

Ont obtenu : - M. André GAY : 31 voix

M. André GAY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 1^{er} VICE PRESIDENT

1^{er} tour de scrutin

Se portent candidats : M. Jean-François DUBOURG

Nombre de votants : 33 - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1 - Nombre de suffrages exprimés : 32 - Majorité absolue : 17

Ont obtenu : - M. Jean-François DUBOURG : 28 voix
- M. Éric BRUT : 3 voix
- M. Stéphane CREGUT : 1 voix

M. Jean-François DUBOURG ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 2^{ème} VICE PRESIDENT

1^{er} tour de scrutin

Se portent candidats : M. Éric BRUT . M. Stéphane CREGUT

Nombre de votants : 33 - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1 - Nombre de suffrages exprimés : 32 - Majorité absolue : 17

Ont obtenu : - M. Éric BRUT : 20 voix
- M. Stéphane CREGUT : 12 voix

M. Éric BRUT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Madame Catherine GATIGNOL qui la séance et donne pouvoir à M. Pierre MOINS.

ELECTION DU SECRETAIRE

1^{er} tour de scrutin

Se portent candidats : M. Sébastien GOUTTEBEL

Nombre de votants : 33 - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 33 - Majorité absolue : 17

Ont obtenu : - M. Sébastien GOUTTEBEL : 33 voix

M. Sébastien GOUTTEBEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Secrétaire et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU SECRETAIRE-ADJOINT

1^{er} tour de scrutin

Se portent candidats : M. Hugues DANJOUX

Nombre de votants : 33 - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 33 - Majorité absolue : 17

Ont obtenu : - M. Hugues DANJOUX : 33 voix

M. Hugues DANJOUX ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Secrétaire-adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

DELIBERATION N° 2014-04-24-002 - Désignation des représentants à l'ALT Sancy-Volcans

L'Office de Tourisme Communautaire dispose de cinq sièges au sein du Conseil d'Administration de l'ALT Sancy Volcans. Aussi, il convient au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de désigner en son sein cinq représentants pour siéger au Conseil d'Administration de l'ALT Sancy Volcans.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, désigne les membres suivants comme représentants de l'Office de Tourisme du Sancy au Conseil d'Administration de l'ALT Sancy-Volcans :

- M. Jean-François DUBOURG
- M. Éric BRUT
- Jean-Michel FALGOUX
- Amélie PANCRACIO
- Carole NORE

DELIBERATION N° 2014-04-24-003 - Commission d'ouverture des plis : Désignation de 2 titulaires et 2 suppléants

Le Conseil d'Administration dispose d'une commission d'ouverture des plis qui officie dans le cadre des appels d'offres que nous pouvons être amenés à mettre en place.

En respect de l'article 22 du Code des Marchés Publics, cette commission se compose du Directeur l'Office de Tourisme du Sancy, Président, et de 4 membres du Conseil d'Administration (2 titulaires et 2 suppléants).

Après consultation, le Conseil d'Administration désigne, à **L'UNANIMITE**, les administrateurs suivants comme membres de la commission d'ouvertures des plis :

PRESIDENT DE LA COMMISSION : Luc STELLY

TITULAIRES : Amélie PANCRACIO & Jean-François DUBOURG

SUPPLEANTS : Christel LA RIVIERE & Michel BABUT

DELIBERATION N° 2014-04-24-004 - Désignation du représentant de l'OT au Conseil d'Administration de la SAEM des remontées mécaniques du Mont-Dore.

Le Conseil d'Administration de la SAEM des Remontées Mécaniques du Mont-Dore prévoit un siège pour un représentant de l'Office de Tourisme du Sancy.

Il convient donc au Conseil d'Administration de désigner en son sein un représentant.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, désigne **M. Sébastien GOUTTEBEL** comme représentant de l'Office de Tourisme du Sancy au Conseil d'Administration de la SAEM des Remontées Mécaniques du Mont-Dore.

DELIBERATION N° 2014-04-24-005 - Délégation au Directeur dans le cadre des marchés et accords-cadres

En application des articles L2122-22 et R2221-24 du C.G.C.T et conformément à l'article 12 des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, Mr le Président rappelle que le Conseil d'Administration peut donner délégation au directeur lorsqu'il s'agit d'une régie chargée de l'exploitation d'un service public

à caractère industriel et commercial pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président propose de donner cette délégation au Directeur.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, décide de donner délégation au Directeur pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DELIBERATION N° 2014-04-24-006 - Compte administratif 2013 É Approbation

Le Président présente le compte administratif 2013 qui peut se résumer ainsi :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2013	2 713 005.76 "	61 822.48 "
Recettes 2013	2 635 474.82 "	60 362.14 "
Résultat 2013	- 77 530.94 "	- 1 460.34 "
Report n-1	260 339.08 "	- 5 029.28 "
Résultat de clôture 2013	182 808.14 "	- 6 489.62 "

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Avant que le Conseil d'Administration ne délibère sur le compte administratif 2013, Monsieur Jean-François DUBOURG est désigné Président par l'assemblée et M. André GAY se retire.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, approuve le compte administratif 2013 et arrête les résultats tels qu'énumérés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2014-04-24-007 - Compte de gestion 2013 - Approbation

Le compte de gestion 2013 établi par M. GUIONNET, comptable du Trésor, reprend exactement les mêmes résultats que le compte administratif 2013 précédemment présenté.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte de gestion 2013, dressé par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, approuve le compte de gestion 2013.

DELIBERATION N° 2014-04-24-008 - Affectation du résultat 2013

Le Conseil d'Administration,

Après avoir examiné le compte administratif 2013, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 182 808.14 " ,

Décide, à **L'UNANIMITE**, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	- 77 530.94 "
Dont plus-values nettes de cession d'éléments d'actif	2 500.00 "
Résultat antérieur de l'exercice	260 339.08 "
RESULTAT A AFFECTER	182 808.14 Ö
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 6 489.62 "
Solde des restes à réaliser d'investissement	0 "
Besoin de financement	- 6 489.62 Ö
AFFECTATION	182 808.14 C
Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs	2 500.00 Ö
Affectation en réserves R1068 en investissement	6 490.00 Ö
Report en exploitation R 002	173 818.14 Ö

DELIBERATION N° 2014-04-24-009 - Régie de recettes « espaces publicitaires »- remboursements parutions

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le remboursement d'encarts publicitaires réservés sur les supports de communication de l'Office de Tourisme du Sancy et payés sur l'exercice 2013 mais dont la parution a été annulée :

- **Dans le guide Sancy Bienvenu**

- M. PEREZ Emmanuel - Taxi = 92 " TTC soit 76.92 " HT (1 ligne annuaire)
- CEBEILLAC IMMOBILIER = 92 " TTC soit 76.92 " HT (1 ligne annuaire)
- VERNY Anne-Marie . Coiffeur = 92 " TTC soit 76.92 " HT (1 ligne annuaire)
- JCR ENTREPRISE = 92 " TTC soit 76.92 " HT (1 ligne annuaire)

- **Dans la brochure Hébergements 2014**

- M. Mme DESCHATEAUX Jean-Marc et Laurence = 199 " TTC soit 166.39 " HT (Formule 15)
- M. SOMMER Michel = 742.50 " TTC soit 689.80 " HT (3 formules 60 + lien internet)

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise le remboursement des encarts publicitaires proposés ci-dessus et décide que chaque remboursement fera l'objet d'un mandat au compte 673.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Classement de l'Office de Tourisme du Sancy en catégorie 1

Le Directeur informe l'assemblée que l'Office de Tourisme a obtenu son classement en catégorie 1 par arrêté du Préfet du Puy de Dôme pris en date du 11 avril 2014.

Une copie de l'arrêté de classement sera transmise aux Mairies.

Hébergements non classés.

M. DANJOUX demande si la décision arrêtée par l'Office de Tourisme du Sancy de ne pas faire paraître les hébergements non classés sur ses supports de communication pourrait être revu car de nombreux établissements font désormais le choix de ne pas se faire classer, d'autant qu'il existe officiellement une catégorie « non classé » pour l'hôtellerie de plein air ou les hôtels.

Le Directeur lui propose d'aborder cette question lors de la réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra en juin et à l'ordre du jour de laquelle seront évoquées les parutions sur le site Internet et dans la brochure Hébergements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.

Compte-rendu affiché le 30 avril 2014.